

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 NOVEMBRE 2023

Suite à la convocation en date du 07 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANE se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal le 13 novembre 2023 à 20 H sous la présidence de Monsieur Michel MASQUÈRE, Maire

La convocation a été affichée le 07 novembre 2023.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal

- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mr CARLINI Claude

Mme NSIRI Marielle

Mr CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean

Mme NSIRI Marielle donne procuration à GUALTER Marie-Christine

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2023 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient d'augmenter le chapitre 65 autres charges de gestion courante et notamment l'article 65548 autres contributions. En effet, le SICASMIR demande une contribution exceptionnelle de 4 € par habitant soit 4000 € environ. Il convient également d'augmenter le chapitre 75 autres produits de gestion courante et notamment l'article 752 Revenus des immeubles pour équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Chapitres	Articles	Section fonctionnement	Crédits Votés	Crédits Supplémentaires
65	65548	Autres contributions	15 105.74 €	+4 000 €
		Dépenses	15 105.74 €	+4 000 €
75	752	Revenus des immeubles	2 800 €	+4 000 €
		Recettes	2 800 €	+4 000 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLAGE VACANCES 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l'approbation de la demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables, il convient d'augmenter les charges financières chapitre 65 et notamment son article 6541. Il convient également d'augmenter le chapitre 011 notamment l'article 60612 énergie – électricité. Pour équilibrer, il convient d'augmenter les recettes chapitre 75 notamment son article 752 de 9 760 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Chapitres	Articles	Section fonctionnement	Crédits Votés	Crédits supplémentaires
65	6541	Créances admises en non valeur	0 €	+760 €
011	60612	Energie - Electricité	45 000 €	+ 9 000 €
		Dépenses	45 000 €	+ 9 760 €
75	752	Revenus des immeubles	126 000 €	+ 9 760 €
		Recettes	126 000 €	+ 9 760 €

APPROBATION STATUT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRISE COMPÉTENCES CONSTRUCTION RÉHABILITATION GESTION FOURRIÈRE DE SAINT-GAUDENS

Vu l'article L5211-17 du CGCT

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2023

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes a souhaité disposer d'une compétence supplémentaire, rédigée de la façon suivante :

- « Construction – Réhabilitation – Gestion de la fourrière/refuge animal de Saint-Gaudens »

pour permettre d'accompagner la réhabilitation de cette fourrière animale et son extension pour correspondre au bassin de vie du Comminges.

Après approbation par le conseil communautaire du 28 septembre 2023, les communes sont appelées à se prononcer à la majorité qualifiée pour valider cette modification statutaire.

Suite à un débat contradictoire, le conseil municipal contre décide :

- D'APPROUVER la modification statutaire telle que notifiée par la communauté de communes et les statuts tels qu'annexés à la présente délibération
- DE NOTIFIER la présente décision à la communauté de communes

TARIFS VILLAGE DE VACANCES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une révision des tarifs pour l'année 2024. Il informe que 3 gîtes ont été entièrement rénovés et qu'il convient également de voter les tarifs de ventes annexes.

Monsieur le Maire propose les tarifs ci-après :

TARIFS HORS TAXES LOCATIONS ET EMPLACEMENTS 2024

Tarif applicable du 01/01 au 31/12 pour le locatif et du 01/04 au 31/10 pour le camping

Taxe de séjour : Locatif 2,88 % de la nuitée et 0,59 € pour le camping

Cautions : gîte classique 250 € + 90 € gîte confort 500 € + 90 €. Cautions encaissées pour tous les séjours supérieurs à 1 mois et restituées au départ par mandat administratif du Trésor public.

Gîtes 4 personnes + 1 véhicule

* Forfait charges en supplément : 5€/jrs ou 35 €/semaine 100 €/par mois	Basse saison 01/01 au 06/04 12/10 au 31/12		Moyenne saison 06/04 au 06/07 24/08 au 12/10		Haute saison 06/07 au 24/08
	2 Nuitées mini	Semaine	2 Nuitées mini	Semaine	Semaine
Gîtes classique	55 €	350 €*	60 €	400 €*	450 €*
Gîtes confort	60 €	375 €*	65 €	425 €*	480 €*

Gîtes 6 personnes + 1 véhicule

* Forfait charges en supplément : 5€/jrs ou 35 €/semaine 100 €/par mois	Basse saison 01/01 au 06/04 12/10 au 31/12		Moyenne saison 06/04 au 06/07 24/08 au 12/10		Haute saison 06/07 au 24/08
	2 Nuitées mini	Semaine	2 Nuitées mini	Semaine	Semaine

Gîtes classique	60 €	400 €*	65 €*	450 €*	500 €*
Gîtes confort	65 €	425 €*	70 €*	475 €*	530 €*
Forfait 3 semaines 4 / 6 personnes					
Gîtes classique	800 € / 900 €*		700 € /800 €*		
Gîtes confort	850 € / 950 €*		750 € / 850 €*		
Forfait longue durée 4 / 6 personnes (2 mois consécutifs minimum)					
Gîtes classique	600 €* / 670 €*				
Supplément gîte					
Ménage	90 €				
Animal	10.50 € / semaine				
Emplacement camping vélo ou moto en tente					
Inclus WIFI Gratuit 0-3 ans	Moyenne saison 01/04 au 06/07 et du 24/08 au 31/10			Haute saison 06/07 au 24/08	
	Nuitée			Nuitée	
1 adulte	9.00 €			10.50 €	
1 adulte avec électricité	11 €			12.50 €	
2 adultes	12 €			13.50 €	
2 adultes avec électricité	14 €			15.50 €	
Emplacement camping caravane / camping-car / van / tente					
Inclus WIFI Gratuit 0-3 ans	Moyenne saison 01/04 au 06/07 et du 24/08 au 31/10			Haute saison 06/07 au 24/08	
	Nuitée			Nuitée	
1 adulte	10.00 €			13.50 €	
1 adulte avec électricité	13.50 €			16.50 €	
2 adultes	12.50 €			15.50 €	
2 adultes avec électricité	16.50 €			19.50 €	
Supplément camping nuitée					
Adulte supplémentaire (+ de 18 ans)	3.50 €				
Enfant supplémentaire (- de 18 ans)	Gratuit pour les moins de 3 ans 2.50 €				
Animal	1.50 €				
Branchement électrique	4.50 €				
Tente supplémentaire	3.00 €				
Garage mort	10.00 €				

- Accès piscine inclus uniquement en juillet et août
- WIFI gratuit
- Une franchise de 30 € sera retenue en cas d'annulation, pour tout séjour en cours annulé aucun remboursement ne sera effectué.
- Tarif réduit pour les détenteurs de la carte FFCC (fédération française des camping caristes) et les adhérents CCF (Camping Club de France).
- Possibilité d'une majoration pouvant aller jusqu'à 10 % des tarifs locatifs pour les plateformes Edistributeurs de vente en ligne.

- Une réduction possible de 5 à 10 % sur les tarifs de basse et moyenne saison pour des promotions flash si manque de remplissage
- Une réduction de 5% pour les groupes au-delà de 2 gîtes loués
- Une réduction possible de 5 à 10 % pour les ouvriers et entreprise pour une location d'un mois et plus
- Paiement de ¼ du montant à la réservation, paiement échelonné possible, solde 1 mois avant la date d'arrivée. Paiement possible à l'arrivée pour les moyens de paiement en espèces, CB, chèques vacances.

TARIFS HORS TAXES VENTES ANNEXES ET PRESTATIONS 2024

VENTES ANNEXES :

- **Kit réparation vélo :** Au prix d'achat
- **Produits du bar et snack :**

▪ Boisson gazeuses et/ou aromatisé	2.50 €
▪ Eau	1.50 €
▪ Café	1.00 €
▪ Paninis	4.50 €
▪ Tacos	5.00 €
▪	

Boisson vendu lors des évènements en haute-saison avec autorisation de buvette :

▪ Bière	2.00 €
▪ Vin au verre	2.50 €
▪ Vin à la bouteille	12.00 €
▪ Vin au pichet	10.00 €

PRESTATIONS :

▪ Location de la salle commune	120€ pour 1 jour / 160 € pour 2 jours
▪ Location paire de draps	7.50 €/paire ou 10 € avec lit fait
▪ Forfait nettoyage	90 €
▪ Jeton lessive	3.50 €
▪ Jeton avec lessive	4.00 €
▪ Jeton séchage	3.50 €
▪ Location vélo	7.00 € la ½ journée / 15 € la journée

CAUTIONS :

▪ Gîte classique	250 €
▪ Ménage gîte classique	90 €
▪ Gîte confort	500 €
▪ Ménage gîte confort	90 €
▪ Prise n	20 €
▪ Transat	30 €
▪ Vélo	150 €

PERTES ET DÉTÉRIORATIONS :

- Encaissement des cautions selon les dégradations ou au prix d'achat sur facture



Liste de prix des produits cassés ou abîmés qui seront facturés au départ en cas de détériorations

Pour les éléments non répertoriés, veuillez nous contacter

Dernière mise à jour :

Numéro de produit	Nom	Prix unitaire/détail
1	Chaise design effet cuir marron	49.99 €
2	Table a manger industriel	149.99 €
3	Commode en bois	169.99 €
4	Horloge	15.99 €
5	TV Led HD 32" (80 cm)	199.99 €
6	Canapé convertible 3 places	1 309.60 €
7	Sommier	201.90 €
8	Matelas	203.10 €
9	Pieds de sommier	5.23 €
10	Table salon de jardin	59.95 €
11	Fauteuil monobloc de jardin	8.02 €
12	Couette 2 personnes	30.00 €
13	Couette 1 personne	25.00 €
14	casserole Ø 14 cm	7.20 €
15	casserole Ø 18 cm	11.00 €
16	Faitout Ø 20 cm	10.60 €
17	Poêle Ø 26 cm	15.04 €
18	couvercle Ø 18 à 22 cm	3.80 €
19	Couvercle anti-gras Ø 30 cm	4.15 €
20	Etendoir à linge	20.99 €
21	Pinces à linge	2.02 €
22	Cafetière	29.30 €
23	Cloche micro-ondes	1.27 €
24	Passoire à légumes	1.99 €
25	Essoreuse à salade	6.62 €
26	Egouttoir à vaisselle	5.99 €
27	Assiette plate Ø 27 cm	4.29 €
28	Assiette creuse Ø 23 cm	3.36 €
29	Assiette à dessert Ø 21 cm	3.18 €
30	Mug cottage	2.35 €
31	Bol cottage	3.46 €
32	Saladier Ø 20 cm	3.14 €
33	Saladier Ø 23 cm	3.52 €
34	Plat à four Ø 23 cm	5.85 €
35	Broc à eau	3.39 €
36	Verre à eau	1.09 €
37	Plat plat	6.28 €
38	Four pyrolyse	576.00 €
39	plaque induction	420.00 €
40	Hotte aspirante	219.00 €
41	Réfrigérateur	300.00 €

Où l'exposé et après avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- D'appliquer les tarifs cités ci-dessus

VALIDATION TRAVAUX AVENUE DU CAGIRE ET PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le devis définitif pour le projet de sécurisation et aménagement de la D83 (avenue du Cagire et place de l'Eglise) s'élèvent à 42 482.20 € HT soit 50 978.64 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les délibérations n°2023-4-2 et n°2023-7-5 concernant le projet avaient été prises par le conseil. Toutefois, ses délibérations sur le projet concerné ne correspondaient pas tout à fait aux aménagements définitifs souhaités. Monsieur le Maire propose donc d'abroger ces deux délibérations.

Monsieur le Maire propose de valider le projet ci-après :

- Création d'un dos d'âne long (passage surélevé) avec accès PMR place de l'église
- Création d'un ilot franchissable avec galets de garonne au croisement de l'allée de Couéchet et l'avenue du Cagire
- Création de 3 dos d'âne répartis sur l'avenue du Cagire

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'abroger les délibérations n°2023-4-2 et n°2023-7-5
- D'approuver le projet cité précédemment
- D'engager les démarches et signer les documents nécessaires pour réaliser des opérations d'aménagement sur une route départementale sous maîtrise d'ouvrage communale
- D'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions au taux le plus élevés
- D'inscrire la dépense au budget.

2 VOIX CONTRES : Favorables à la création de doubles écluses en lieu et place des dos d'ânes

QUESTIONS DIVERSES

Colis de Noël : 177 colis prévus, préparation des colis le 12 décembre à 18h30 au village vacances.

Goûter de Noël écoles : vendredi 22 décembre à 16h15 à la salle des fêtes

Dépôt déchets verts chemin des Arayats : faire courrier au propriétaire du terrain

Chiens appartenant à une catégorie dangereuse : faire courrier aux propriétaires connus pour déclaration en Mairie.

Proposition changement radiateurs vétustes pour les bâtiments communaux notamment maison des associations.

L'école participera au marché 3 vendredis de décembre avant les vacances : vente sapins, gâteaux... pour aider au financement de la classe découverte.

23h30 la séance est levée.

M. MASQUERE	A.FURCY	J. CASTEX	M-C.GUALTER	M.ARTIGUES
M.BAZART	F. DEVAUTOUR	F.FERRANDI	M.NSIRI A donné procuration à M-C GAULTER	P.WEIHSS
	S.FINI	S.BOTTAREL	C.CARLINI A donné procuration à J.CASTEX	F.BOUIN